

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir nous fournir les articles suivants avant l'admission de votre proche, afin qu'ils puissent être identifiés par nos soins.

En effet, tout le linge sera marqué par l'établissement moyennant une participation financière (cf. contrat de séjour).

Merci d'éviter tout vêtement délicat, qui ne peut entrer dans le cycle de lavage en collectivité, à savoir, lainage, soie, Damart, ...

Le linge de toilette est fourni par l'établissement et mutualisé pour l'ensemble de nos résidents (serviettes de toilettes, linge de lit).

Les articles de toilette (mentionnés ci-dessous) sont à renouveler régulièrement.

Le savon corporel est fourni par l'établissement, ne pas en ramener.

VETEMENTS

- 10 chemises de corps
- 10 slips ou culottes
- 3 soutiens-gorge
- 10 paires de chaussettes, socquettes, collants ou mi-bas
- 6 chemisiers et/ou tee-shirt
- 6 pulls et/ou gilets
- 6 pantalons, joggings, jupes et/ou robes
- 1 veste ou manteau de saison
- 4 chemises de nuit et/ou pyjamas
- 1 robe de chambre ou peignoir
- 2 paires de pantoufles dont une ouverte pour l'été
- 2 paires de chaussures dont une ouverte pour l'été

ARTICLES DE TOILETTE

- 4 brosses à dents (poils souples) par an
- dentifrice
- colle pour les dentiers (si nécessaires)
- shampoing
- rasoir et mousse à raser
- déodorant
- mouchoirs en papier
- peigne ou brosse à cheveux
- trousse de toilette (en cas d'hospitalisation)
- sac de voyage (en cas d'hospitalisation)